



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALde la Commune de **NARROSSE**

~~~~~

Séance du 06/05/2025

Délibération n° 2025/05/06-05

**SAISINE DES SERVICES DU DOMAINE POUR EVALUATION DE  
DEUX TERRAINS A CONSTRUIRE**

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Bérengère SABOURAULT, en qualité de Maire,**

**Présents :** Mme Bérengère SABOURAULT ; Mme Christine CASTAY ; M. Jean-Jacques GABOULEAUD ; Mme Catherine DARRECAMP ; M. Albert AUZEMERY ; Mme Delphine RAVET ; M. Raphaël ROSSONI ; M. Guy HONTANG ; M. Marc TARBOURIECH ; M. Gérard Le BAIL ; Claire BIENFAIT ; Mme Nicole BARCELO ; M. Guilhem IRLANDES ; Elise AVOUAC

**Absents excusés :** M. Florian DUROU ; Dominique MUCCI ; Pascal MARTINEZ ; Virginie LOUREIRO ; Eva VILLENAVE ; Valentin DELUCQ

**Procurations :**

|                 |   |                     |
|-----------------|---|---------------------|
| Florian DUROU   | à | Guilhem IRLANDES    |
| Dominique MUCCI | à | Catherine DARRECAMP |
| Eva VILLENAVE   | à | B. SABOURAULT       |
| Valentin DELUCQ | à | A. AUZEMERY         |

**Secrétaire de séance :** Mme Christine CASTAY

| NOMBRE DE MEMBRES |                         |                                           |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------------------|
| En Exercice       | Ayant participé au vote | Suffrages exprimés                        |
| 20                | 18                      | Pour : 18<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |



La Commune envisage la cession de deux terrains constructibles :

- **Parcelle cadastrée section AB n°323**, située chemin du Hourné, d'une superficie de **596 m<sup>2</sup>**
- **Parcelle cadastrée section AK n°121**, située rue des Acacias, d'une superficie de **666 m<sup>2</sup>**

Afin de garantir leur viabilisation, la Commune dispose de l'ensemble des devis nécessaires pour le raccordement aux réseaux humides (assainissement, eau potable et eaux pluviales) ainsi qu'aux réseaux secs (électricité et fibre). Ces terrains sont situés en **zone Uc** du PLUi.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité de solliciter les services du Domaine afin d'évaluer ces parcelles en vue de leur éventuelle mise en vente.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE MANDATER** les services du Domaine pour procéder à l'évaluation des parcelles cadastrées section AB n°323 (chemin du Hourné) et section AK n°121 (rue des Acacias) ;
- 
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré à NARROSSE, les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Certifié Conforme.



**La Maire**

**Bérengère SABOURAULT**

**La secrétaire**

**Christine CASTAY**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).